



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

14 mars 2018

Premières enchères de stockage de gaz naturel : une réussite

Deux semaines après le début de la mise aux enchères des capacités de stockage, la CRE dresse un bilan satisfaisant.

Pour mettre en place la commercialisation du stockage, la CRE a fixé, dans sa délibération du 22 février 2018, les modalités des enchères des capacités afin d'assurer une parfaite transparence sur leur organisation. L'objectif principal de la commercialisation est de vendre toutes les capacités proposées.

Les enchères organisées par TIGF et Storengy, ont débuté le lundi 5 mars 2018. Elles se poursuivront *a minima* jusqu'au lundi 26 mars 2018.

Du 5 au 19 mars, 19 ventes aux enchères ont été organisées. Elles ont permis de proposer 87 TWh des capacités de stockage disponibles aux acteurs de marché. La grande majorité des capacités proposées a été allouée, à des prix variant entre 0 et 2,02 €/MWh.

La CRE se félicite de tels résultats qui assureront la sécurité d'approvisionnement en gaz naturel de la France pour l'hiver 2018-2019.

Contacts presse :

Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 – anne.monteil@cre.fr et Lucile BEALLE : 01.44.50.41.13 – lucile.bealle@cre.fr

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.